Confédération paysanne

Trimestriel des Confédérations paysannes du Cher, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret - N°62- Eté 2026

DEMAIN PAYSAN-NE

LES FERMES COLLECTIVES : À PLUSIEURS, ON VA PLUS LOIN !

Qui va nourrir nos campagnes ?



En 2010, la France métropolitaine comptait près de 490.000 exploitations contre 349.600 en 2023. En moins de quinze ans, près d'un tiers des fermes a disparu. Depuis 2020, leur nombre diminue chaque année de 3,6%, un rythme plus soutenu que lors de la décennie précédente. Derrière ces chiffres, c'est une famille qui est partie, un hameau qui a perdu un de ses derniers paysans.

Ce mouvement n'est pas un accident. Il est le produit d'une logique implacable, celle de la dérégulation à tout-va et du libéralisme sauvage, celle du moins-disant social et économique.

Confronté à des perspectives négatives à moyen terme, ce métier ne fait plus rêver les jeunes. Même issu·es du milieu agricole, ils ne souhaitent pas reprendre l'exploitation familiale. Le pourraient-ils encore ?

Car c'est bien là le nœud du problème : l'accès au foncier. En 2024, le prix moyen d'un hectare de terre agricole en France atteignait 6 400 euros, soit une hausse de 3,2 % par rapport à 2023, avec des prix dépassant même les 15.000 euros dans certaines régions. Si la situation est déjà tendue pour les enfants de paysan.nes, pour un jeune NIMA (non issu du milieu agricole) accéder à la terre relève du parcours du combattant. À cette barrière financière s'ajoute la concurrence des agrandissements : les fermes de 200 hectares ou plus concentrent désormais un tiers des terres agricoles métropolitaines, et leur nombre progresse de 2,8 % par an, dix fois plus vite que lors de la décennie précédente.

Parrallèlement à l'augmentation du coût du foncier, le revenu agricole s'est effondré : de 15,7% en 2023, puis de 18,6 % en 2024 d'après la Commission des comptes de l'agriculture. Hausse des coûts, baisse des revenus. Ce chassé-croisé aboutit à un constat alarmant : dès 2020, le taux de pauvreté dans le monde agricole (16%) dépassait celui de l'ensemble de la population française (14%).

Face à ce rouleau compresseur, une réponse émerge : l'installation en ferme collective. Mutualiser les outils, partager le foncier, répartir la charge de travail et les risques — c'est ce que permettent les GAEC, SCOP agricoles ou groupements d'intérêt économique. Ces structures permettent d'abaisser les seuils d'entrée et de rendre l'activité agricole à nouveau viable, à plusieurs.

Mais la ferme collective ne sera pas une solution miracle si les conditions de fond ne changent pas. Tant que la terre ne pourra pas se transmettre, tant que les prix agricoles ne couvriront pas les coûts de production, tant que les politiques d'installation resteront des déclarations d'intention, combien de temps encore nos campagnes tiendront-elles ?

François Dreux, céréalier (28)



© ferme de la Guilbardière

SOMMAIRE

- ACTUALITÉS LOCALES p.2
- DOSSIER : LES FERMES COLLECTIVES, À PLUSIEURS, ON VA PLUS LOIN ! . . . P.4-6
- AMOUR ET LISIER p.7
- PORTRAIT de Thomas Cellucci p.8

ACTUALITÉS LOCALES

ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

45 - RETOUR DE JULIETTE À L'ANIMATION DE LA CONF' 45

La Confédération paysanne du Loiret retrouve son animatrice syndicale, Juliette Ligault, qui reprend ses fonctions dans la structure à 0,2 ETP !
La dynamique syndicale repart, le forum prévu à l'automne est en préparation, et le comité a décidé de suivre l'accompagnement proposé par la Confédération paysanne nationale.
Une belle reprise printanière et de jolies perspectives !

28 - FORUM SUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Interpellé par la mobilisation citoyenne contre la loi Duplomb, notre comité a choisi de faire son forum sur le thème des alternatives aux pesticides. Nous avons abordé ce sujet à travers la visite de la ferme de la Basse Cour, la projection du film "Pesticides, la plaie des champs" * de Delphine Renault et une table ronde où paysan.nes et citoyen.nes sont venu.e.s témoigner.
Trois paysans ont ainsi présenté leur parcours, leurs motivations à s'installer en agriculture biologique ainsi que les difficultés rencontrées.
Cette journée fut l'occasion de renforcer nos liens avec d'autres associations du territoires tels que le GABEL, le "Collectif de soutien aux victimes des pesticides", "Sykadap" et "Cancer Colère".
Nous avons également profiter de cette journée pour lancer la vente de notre jus de pommes, sans pesticides bien entendu !
*Production "17 Juin Media" / Emisison "Enquête de santé".



41 - LE NOUVEAU COLLECTIF PERCHE VIVANT



Le 4 mai, à Boursay s'est tenue une réunion publique d'information sur le prosulfocarbe, organisée par le collectif citoyen Perche Vivant, soutenu par la Conf' 41. Ce collectif s'est créé suite aux révélations du GABLEC sur les contaminations des jardins de particuliers au prosulfocarbe.

Plus de 250 personnes étaient présentes, dont environ 1/4 d'agriculteur.rices. L'intention de la réunion était d'informer et non juger et accuser. Sont intervenus le GABLEC pour présenter l'étude menée à l'automne 2025, la ligue contre le cancer 41 qui a rappelé l'augmentation des cancers chez les jeunes hommes agriculteurs, la FNAB pour parler du coût des contaminations et Générations Futures pour présenter les anomalies dans les essais toxicologiques vieux de plus de 40 ans sur lesquels se basent encore aujourd'hui les autorisations de mise sur le marché du prosulfocarbe.

L'ambition du collectif Perche Vivant est de faire se rencontrer les différents acteurs agriculteurs et riverains lors de groupes de travail qui débuteront en septembre. Déjà des centaines de personnes se sont inscrites pour y participer.

Pour en savoir plus, contactez perche-vivant@riseup.net
Rédactrice : Mélodie Seznec, membre du Collectif Perche Vivant

18 - UNE CONFÉRENCE DÉBAT POUR PARLER DES TRANSMISSIONS DE FERME

L'ADDEAR et la Conf' 18 ont organisé le 1er juin, une conférence-débat sur les enjeux des transmissions agricoles. Animée par Dominique Lataste, psychosociologue, elle a mis en lumière trois enjeux majeurs : le paradoxe de la disparition des exploitations au profit de leur agrandissement, l'absence de vision territoriale (méconnaissance des impacts locaux de l'agrandissement) et les freins psychologiques des cédants, souvent mal préparés à transmettre hors du cadre familial.
Rassemblant une trentaine de paysan·nes, élu·es et citoyen·nes, l'événement a suscité des échanges riches sur les défis et les pistes d'action pour favoriser la transmission et préserver les fermes dans le Cher.

ACTUALITÉ RÉGIONALE

PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES FERMES DIVERSIFIÉES

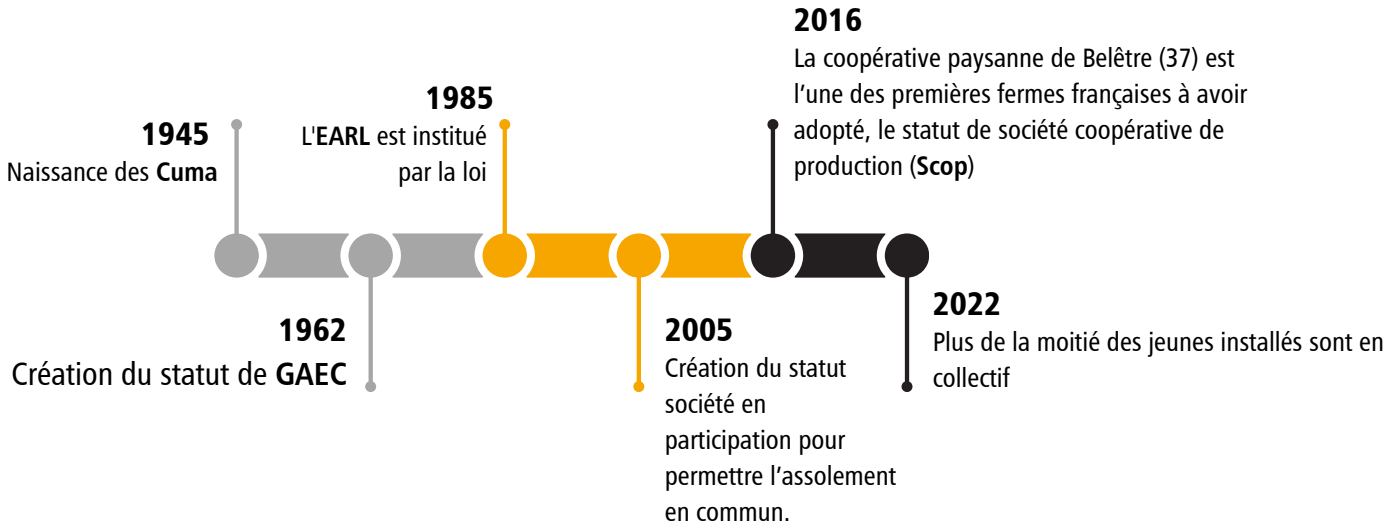
La Conf' Centre a réalisé une étude sur les conditions de travail dans les fermes diversifiées. Une vingtaine de paysans et paysannes, travaillant sur des fermes alliant production, transformation et vente directe, ont répondu à un questionnaire exhaustif. Le rapport, consultable sur le site de la Conf' Centre, synthétise leurs réponses autour de nombreux thèmes : ergonomie, temps de travail, charge, rémunération…



LE DOSSIER

LES FERMES COLLECTIVES : À PLUSIEURS, ON VA PLUS LOIN !

L'AGRICULTURE EN COLLECTIF, C'EST PAS NOUVEAU, MAIS ÇA SE RENOUVELLE !



Si des formes d'organisation collective existent depuis l'Antiquité en agriculture, l'agriculture française avant la modernisation d'après-guerre était principalement vivrière et familiale. La mécanisation et la modernisation des exploitations entraînent une individualisation des travaux agricoles et bouleversent les formes d'entraide. Dans le même temps, de nouvelles formes d'organisations collectives émergent. Elles se structurent à partir des 1960, avec notamment le développement des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC).

Depuis 2005, l'installation sous forme sociétaire est devenue majoritaire chez les installé·es de moins de 40 ans. En 2022, 55% des jeunes se sont établi·es en société, en GAEC pour 25,2% des installations et en EARL pour 16,3%. Pour les installé·es plus tardifs, la forme sociétaire représente 45% des installations.

Ces dernières décennies, de nouvelles formes d'installation collective émergent, qui ont recours à des statuts divers et échappent ainsi aux statistiques. Les principales caractéristiques de ces nouvelles fermes sont :

- groupements de 3 à 10 personnes majoritairement hors cadre familial qui se sont constitués avant même d'avoir l'accès au foncier,
- qui mettent en œuvre des ateliers de production à haute valeur ajoutée (AB, transformation, circuits courts)

qui aspirent à un projet de vie où la dimension collective tient une place centrale et qui se distinguent par une volonté de professionnalisme et de pragmatisme économique.

Anne Saillard, paysanne retraitée (41)

QUI SONT LES NOUVEAUX COLLECTIFS AGRICOLES ?

Ces nouveaux collectifs sont composés de personnes qui n'ont pour la plupart pas de lien de parenté, même si des couples ou des liens familiaux peuvent exister au sein du groupe. Ces personnes ont souvent fait des études supérieures en lien avec l'environnement ou l'agriculture et/ou sont en reconversion professionnelle. Elles sont majoritairement installées hors cadre familial et non issues du milieu agricole. Leur engagement dans un projet agricole est fortement lié à la dimension collective et à des convictions politiques autour de l'urgence écologique et de la nécessité de changer de système agricole et alimentaire.

Source : Cretin et al. 2023. "Les fermes collectives en France : vers une figure émergente d'organisation de l'exploitation agricole ?", Economie rurale n° 386.

ZOOM SUR...

LES PRINCIPAUX STATUTS DE TRAVAIL EN COLLECTIF

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (société civile agricole permettant à des paysan·nes la réalisation d'un travail en commun)

SCOP : Société Coopérative et Participative (société commerciale à capital variable dont la majorité est détenue par les sociétaires)

SAC : Société d'Assolement en Commun (moyen permettant de regrouper les parcelles de plusieurs fermes en une unité spatiale sans fusionner, chacune gardant ses entités juridique et sociale propres).

GÉRER À PLUSIEURS, ÇA DONNE QUOI ?

ILS EN PARLENT



Campagnes solidaires, le magazine de la Confédération paysanne a consacré son dossier de décembre 2020 aux Scop en agriculture. Téléchargez le en scannant ce qrcode.

LE COLLECTIF : UN ÉQUILIBRE SUBTIL ENTRE RÉSILIENCE ET COMPLEXITÉ

Face à un montant de reprise important, le collectif a été une partie de la solution. Nous avons repris la ferme de la Guilbardière le 1er avril 2020 et constitué notre GAEC avec au départ 4 associés. Depuis, il y a eu 2 départs et 3 arrivées. Aujourd'hui nous sommes donc 5 et 2 salariés.

Le collectif a permis de diversifier les activités. Chacune doit pouvoir tourner avec une seule paire de bras si besoin, afin de pouvoir se remplacer et prendre du repos. Chaque atelier a donc un·e responsable, qui peut prendre les décisions quotidiennes en autonomie. Les décisions plus impactantes pour le reste de la ferme se prennent avec tous·tes les associé·es, au cours de notre réunion hebdomadaire.

Le collectif permet une résilience plus forte : que ce soit au niveau de la production ou de la commercialisation, nous ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier. L'interdépendance entre nos ateliers permet une plus grande autonomie (en paille, en fumier, en aliment…). Notre fonctionnement permet de la souplesse, car tout le monde peut être remplacé sur ses tâches principales : nous réussissons à prendre cinq semaines de vacances chacun·e.

La diversité apporte aussi une grande complexité dans le fonctionnement : preuve en est le temps passé chaque semaine à modifier le planning en tenant compte des urgences et imprévus sur chaque atelier, et de leurs répercussions sur les autres. Si le collectif permet de prendre des temps de repos, il nécessite en contrepartie du temps de coordination, d'organisation et de régulation.

Bertrand Monier et Mathilde Roger, vaches laitières, transformation fromagère, céréales, aviculture (41)

S'INSTALLER EN COLLECTIF : IDÉAUX ET DES BAS


© Anne-Claire Héraud

S'installer en collectif, sur une ferme diversifiée, semble être une des solutions que nous sommes nombreux·ses à porter actuellement, pour concilier diversité et technicité des ateliers, rotations des astreintes, renforts ponctuels d'un atelier à l'autre…
Nous avons essayé de le faire sur la ferme des Trois parcelles avec un accompagnement et des formations ADEAR (accompagnement pour notre groupe de trois et formations communes), qui nous ont toujours semblé très pertinentes et riches en apprentissage.
Aujourd'hui, pour l'instant, je suis seul à gérer la ferme. Mes deux futur·es associé·es sont parti·es du projet dans des temporalités et d'une manière différente. Notre projet de collectif s'est heurté à différentes réalités, qui sont surmontables mais qui, dans notre cas, ont participé à ce qu'il n'aboutisse pas.
Il ressort des échanges que nous avons eu entre nous, pendant le projet d'association et par la suite :

- Un décalage d'aspirations sur le temps de travail et la rémunération
- Une réaction différente à la priorisation, aux pics de travail et leurs liens aux conditions climatiques (plus ou moins de vécu agricole)
- La difficulté de mener de front la création du projet d'association et le besoin de faire fonctionner la ferme
- Les décalages divers : issu du territoire ou non, en couple ou non, le niveau de connaissance agronomique, l'habitude de travailler avec certains outils informatiques, l'envie de faire partie d'un projet avec des salarié·es…

Certaines différences étaient présentes dès le démarrage et le temps n'a pas suffi à les combler, d'autres ont émergé et se sont accentuées.

Simon Ronceray, maraîchage, céréales et transformation céréalière (45)

A LIRE

Si le sujet de l'intsallation agricole en collectif vous attire, on ne peut que vous conseiller ce livre "Fermes collectives : le guide très pratique" de Maëla Naël paru en 2022.



COMMENT DÉVELOPPER LES FERMES COLLECTIVES ?

LA SCOP À OBJET AGRICOLE… OU COMMENT EN FINIR AVEC LA CAPITALISATION SUR L'OUTIL DE TRAVAIL

La moitié des fermes françaises va devoir changer de mains dans les 7 ans qui viennent. Encore une fois, c'est l'hémorragie qui est annoncée (attendue peut-être ?). On ne peut que déplorer la disparition des fermes, la diminution des actif·ves agricoles, la concentration des moyens de production et son corollaire, la déshumanisation du métier, l'industrialisation et la standardisation de l'alimentation. On ne peut que déplorer, peut-être pas ? On peut aussi imaginer des montages juridiques qui permettent de transmettre une entreprise sans en transmettre le capital.

La tendance est lourde et bien connue : des fermes de plus en plus grandes, de plus en plus endettées, avec de plus en plus de capitaux, un temps de travail qui ne diminue pas et une viabilité économique qui n'est souvent pas au rendez-vous sans les soutiens publics. Pour s'installer, il faut s'endetter. Ensuite, il faut encore s'endetter pour se mettre aux normes, renouveler son matériel et ses équipements, etc. et passer ensuite sa carrière professionnelle à travailler dur pour rembourser des dettes. Tout cela, pour finalement espérer transmettre un capital si imposant que même les héritiers directs ne peuvent pas toujours l'assumer.

Si on peut expliquer en grande partie cette crise structurelle et notamment celle du renouvellement des actif·ves agricoles par les (in)conséquences des politiques publiques depuis l'après-guerre et accrues par des choix libéraux depuis 1992, il serait également honnête de reconnaître la responsabilité des paysan·nes eux-mêmes dans ce processus d'auto-destruction de la profession.

Les paysan.nes se sont engouffré·es dans une logique d'optimisation sociale et fiscale qui les incitent à sur-investir, sur-capitaliser et à minimiser leur revenu disponible et leurs cotisations sociales. Quand vient l'heure de la retraite, le capital d'exploitation est bien souvent considéré comme un « patrimoine à réaliser » pour assurer un complément de revenu indispensable pour compenser la faiblesse des pensions de retraite.

Ces mécanismes qui se sont accumulés au fil des générations voient désormais leurs limites. Au vu des niveaux de capitalisation atteints, la rentabilité du capital investi est beaucoup trop faible et les aléas climatiques et de marchés beaucoup trop importants. Les repreneurs qui franchissent le pas malgré tout, sont contraints de s'endetter lourdement pour un retour sur investissement très aléatoire et le plus souvent impossible sans les aides publiques.

La profession agricole se trouve aujourd'hui dans une impasse. Comment assurer la transmission des fermes et le renouvellement des actif·ves avec un tel niveau de capitalisation et une telle prise de risque ? Pour sortir de cette impasse, nous devons explorer les possibilités d'organiser nos activités à partir d'un montage juridique plus protecteur, plus solidaire et plus durable. Un statut juridique à même d'assurer à la fois notre rémunération, notre protection sociale et la pérennité de la structure par le renouvellement facilité des actif·ves agricoles.

Mathieu LERSTEAU, paysan (37)

ACCOMPAGNEMENTS ET FORMATIONS DES ADEAR

Les ADEAR croient dans le modèle collectif comme une solution pour faciliter les installations (notamment hors cadre familial), améliorer la qualité de vie au travail (vacances, week-ends) et animer les territoires. Conscientes des difficultés du collectif (l'entente, l'organisation, la planification, la communication, le projet commun, la prise de décision…), les ADEAR travaillent le sujet souvent de manière implicite : visites de ferme, apéro installation, journées de formation se font régulièrement sur des lieux avec des collectifs. Parce que rien ne vaut l'expérience, des stages sont proposés pour comprendre de l'intérieur comment un collectif fonctionne. La formation "Demain je m'associe", par exemple, et un accompagnement permettent de constituer le collectif s'il n'existe pas, et d'apprendre à répondre ensemble aux difficultés.

Vos ADEAR ont été formées et le projet PACTE qui démarre en septembre 2026 aidera les futurs collectifs à préparer leur installation.

Olivier Mullier, animateur installation-transmission ADDEAR 41

MIEUX CONNAITRE LES FORMES COLLECTIVES

Pendant 3 ans, le réseau InPACT Centre a porté le projet CONNECTE, rassemblant 16 structures sur l'installation et la transmission avec l'accompagnement des collectifs comme axe constitutif !

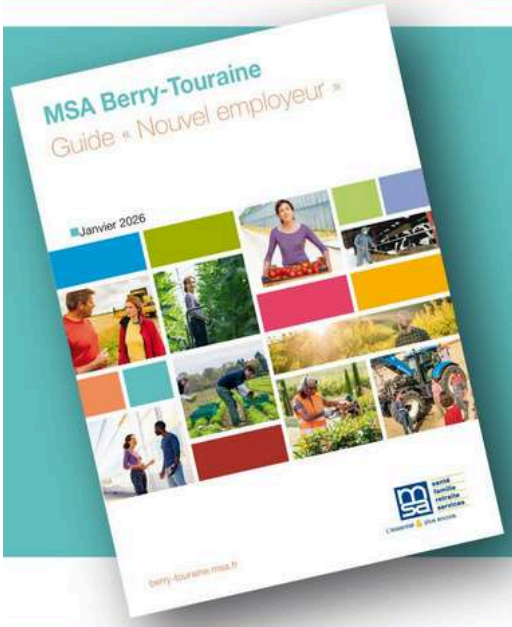
A travers ce projet, les animateur·rices du réseau ont été formés aux statuts juridiques des installations en collectif. Si vous avez des questionnements à ce sujets, n'hésitez pas à contacter nos réseaux (contact@inpact-centre.fr, formation@ardear.org).

Outre les formations, trois webinaires ont été organisés à destination des animateur.ices et des paysan·nes, dont un concernant directement les statuts juridiques en installation collective - Webinaire animé par Fermes partagées.

Léna Fernandez, animatrice syndicale et développement Confédération Paysanne 41 et ADDEAR 41.

Bien démarrer avec la MSA
les guides essentiels

Le guide pour bien débuter en tant qu'EMPLOYEUR



Vous devenez employeur ou vous envisagez une première embauche ?
Le Guide "Nouvel employeur"est conçu pour vous accompagner dans toutes vos démarches.

Formalités d'embauche, cotisations, santé au travail, droits des salariés…
Ce guide pratique rassemble l'essentiel pour démarrer sereinement votre rôle d'employeur.

Consultez le guide

Scannez le QR code

www urlr.me/8DVNMX

Guide EXPLOITANTS : vos droits, vos services, votre protection sociale

Consultez le guide

Scannez le QR code

www urlr.me/qFejZT

Vous êtes récemment installé en tant qu'exploitant agricole ou vous vous apprêtez à le devenir ?

Protection sociale, prestations, services, accompagnement…
Ce guide vous présente l'ensemble des dispositifs mis à votre disposition, pour vous et votre famille.



berry-touraine.msa.fr

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

DE L'AMOUR ET DU LISIER

CONSEIL DE LECTURE



Pour un grain de liberté : l'histoire de la semence de ferme par les trieurs à façon
De Sylvain Ducroquet et François Delaunay - Editions de l'Aulnaie

Ce livre raconte l'histoire politique des entrepreneurs trieurs de semences, artisans ruraux qui se sont vus interdire l'exercice de leur métier en 1989. Avec l'appui de la Ceettar (Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers), l'Europe a donné un cadre juridique à la profession en 1994, avant que le ministre Bruno le Maire réhabilite le métier en France en 2011. Depuis, l'autoproduction de semences locales de céréales s'est installée dans le paysage agricole français avec 55 % des surfaces de blés, et la centaine d'entrepreneurs trieurs de semences est aujourd'hui pleinement reconnue dans l'interprofession française de semences SEMAE.

COUP DE GUEULE

La souveraineté alimentaire selon Macron !

Le 8 décembre, Madame Genevard inaugurait la conférence sur la souveraineté alimentaire. Dénonçant une mascarade, la Conf' nationale a boycotté l'événement. Ce 13 avril, j'ai participé pour la Conf' Centre-Val de Loire à la réunion de lancement de la déclinaison régionale de ce beau projet. Plus de 100 personnes en tout, représentant·es habituel·les de la profession.

Nous pourrions nous réjouir de cette réflexion sur la souveraineté alimentaire, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.
Qu'en est-il vraiment ? Après un état des lieux, l'idée est de faire des groupes de travail par filière, alimentés par les réponses à des questionnaires qui vont être envoyés à 800 participant·es. Pas mal ! C'est de la démocratie participative…

Là, ça se corse : j'écris ces lignes le 16 avril, et j'ai reçu aujourd'hui les questionnaires (8 en tout). Date limite de réponse : 6 mai, 8 réunions programmées fin mai pour décortiquer le tout et rendre la copie finale au mois de juin. La Chambre régionale d'agriculture coordonne tout ça. Son président, Maxime Buizard, a réussi à dire à la tribune, tout en précisant que ce n'était pas l'objet de la réunion, que pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire, il faut que l'agriculture soit plus performante, donc qu'il faut lâcher du lest sur l'usage des pesticides (acétamipride en tête) et ne pas contrôler l'accès à l'eau. Tout ça en produisant une alimentation de qualité et en respectant la biodiversité (sic) ! Balèze le mec ! Ça en dit long sur les conclusions « objectives » qui risquent de sortir de cette conférence, dans la droite ligne de la loi Duplomb fraîchement votée et des accords de libre-échange que nous dénonçons depuis toujours.

Sincèrement, deux mois pour un travail d'une telle ampleur, ça n'est pas sérieux, et cet exercice a priori démocratique ne servira qu'à valider les orientations politiques de nos dirigeants, au service de l'agrobusiness. Je suis sorti de cette réunion avec un goût amer et j'ai compris pourquoi la Conf' nationale a boycotté !

Vincent Touzeau, maraîcher (45)

N° 61 - DEMAIN PAYSAN·NE 18-28-41-45 - journal publié par :
Confédération paysanne du Cher - 02 36 40 91 57 - directrice de publication : Davina Portalier - coordination-rédaction : Claire Guillemet
Confédération paysanne d'Eure-et-Loir - 06 41 32 93 18 - directeur·rices de publication : Michel Geray, Clara Servain, François Dreux - coordination-rédaction : Laurence Ledanois
Confédération paysanne du Loir-et-Cher - 07 71 58 11 74 - directrice de publication : Anne Saillard - coordination-rédaction : Justine Camus
Confédération paysanne du Loiret - 07 62 30 77 67 - directeur de publication : Vincent Touzeau - coordination-rédaction : Adèle Touzeau
Confédération paysanne Centre-Val de Loire - 09 80 67 63 46 - coordination-rédaction : Julie Scapino
Tirage : 450 exemplaires - ISSN : 2493-4720 - Imprimerie : ISF Communication - 2, rue des Onze Arpents, 41000 Blois - Graphisme : Laurence Ledanois - Pictogrammes et illustrations : Flaticon, Canva, Pixabay.
9, place de la halle saint Pierre, 45 110 Châteauneuf sur Loire | demainpaysan@confederationpaysanne.org - 07 62 30 77 67

PORTRAIT PAYSAN

Thomas Cellucci
la ferme des Bios du bec à Cuffy (18)



Une formation sur le terrain !

Originaire de la Nièvre, à la limite du Cher, j'ai fait un BAC agricole, puis un BTS Gestion et protection de la nature. C'est au cours des saisons agricoles que j'ai faites après ce BTS, en arboriculture et en maraîchage, que j'ai trouvé ma vocation de paysan. Je me suis ensuite formé sur le terrain, en travaillant sur des fermes, principalement maraîchères, entre le Vaucluse, la région angevine et la Nièvre, en woofing, salariat, et même sur un projet de ferme autogérée avec 6 ami·es pendant 10 mois !
Après ces diverses expériences, je pars au Québec en 2016 pour un an, au cours duquel je travaille dans un autre secteur qui m'intéresse beaucoup : la sylviculture. C'est pendant cette année que je reçois un mail de Romain et Sarah, qui cherche un associé ! Je rentre peu après en France et commence à travailler avec elleux sur la ferme des Bios du Bec à Cuffy, en 2017.

Le temps de l'installation

Lorsque j'arrive sur la ferme, Sarah et Romain sont associés avec François, le cédant qui a créé le jardin. L'activité est du maraîchage diversifié, en agriculture biologique depuis 1982 (parmi les précurseurs !), et la production est écoulée via de la vente en demi-gros. Je commence par un stage de pré-installation, puis un contrat de parrainage, et m'installe officiellement en 2018.
Au moment où je m'installe, nous investissons dans deux tunnels, que nous continuons d'amortir aujourd'hui. Pour le reste, nous continuons d'abord sur le même système puis progressivement nous vendons de plus en plus en direct sur les marchés, et maintenant quasi intégralement en vente directe, pour des raisons de rentabilité.

Aujourd'hui, la ferme se porte bien

Nous vendons notre production sur deux marchés hebdomadaires, dans une petite AMAP, deux Biocoop et aux collègues pour quelques légumes que nous cultivons en plus grande quantité. Sur les trois associé·es, deux font les marchés une semaine sur deux, pour un temps de travail approximatif de 12h, auquel s'ajoute 1h de permanence de l'AMAP. La ferme tourne bien, nous avons un an de trésorerie d'avance et notre rémunération mensuelle est correcte.
ous travaillons à peine 30h par semaine en hiver et entre 35 et 39h en été. Nous prenons 3 semaines de vacances par an et en-dehors du marché du samedi matin et des arrosages l'été, nous essayons de travailler le moins possible le week-end. Nous ne souhaitons pas être esclaves de notre travail et nous y arrivons ! Pour cela, nous sommes tou·te.s très impliqué·es.

Mes engagements

Je suis adhérent et membre du collectif de la Confédération paysanne du Cher depuis 2020, et suis devenu représentant en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) en 2021. J'ai toujours été dans cette dynamique paysanne. Je crois dans l'entraide, le partage. Je pense qu'il ne faut pas mentir à la population sur nos manières de produire et sur ce que les gens consomment. C'est pour ça qu'il est important de faire des produits sains et de qualité. Je suis également conseiller élu de ma commune.

Les perspectives

Nous avons des projets, mais ils ne sont qu'à leur tout début !
Le mot de la fin : longue vie à la paysannerie !

Portrait réalisé par Julie Scapino, animatrice Conf' Centre)

- **Surfaces** : 4ha de SAU / 3ha cultivés / 3400m² de serres
- **Production :** Maraîchage diversifié en agriculture biologique
- **L'équipe :** 3 associé·es / 1 salarié pour la vente du samedi / 1 saisonnier l'été
- **Commercialisation :** 2 marchés par semaine / 1 petite AMAP